



## **CREDIT AGRICOLE DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE**

**Société coopérative à capital variable**

**Siège social : 26, Quai de la Rapée 75012 PARIS**

**Siret 775 665 615 00347 - APE 0651 D**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs d'investissement,  
autorisé par l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire  
des sociétaires du 29 mars 2018.**

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2018.

## **I – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

Au 31 mars 2018, 13 069 CCI, représentant 0,151 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,046 % du capital social, sont détenus par la Caisse Régionale.

Ces 13 069 CCI sont répartis comme suit :

- 13 069 CCI sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec ODDO & Cie Entreprise d'Investissement. Ils sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
- 0 CCI détenus ont été acquis en vue de procéder à leur annulation.

## **II – Objectifs du programme de rachat**

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des sociétaires du 29 mars 2018 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue :

1. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. de procéder à l'annulation totale ou partielle des certificats coopératifs d'investissement acquis.

## **III – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat**

### **1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale**

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, soit à titre indicatif au 31 décembre 2017, un plafond de 865 331 certificats coopératifs d'investissement.

### **2 - Caractéristiques des titres concernés**

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France

Code ISIN : FR0000045528

### 3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres CCI par la Caisse Régionale, dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 110,00 euros par titre.

Le montant maximum des sommes que la Caisse régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI, dans le cadre ce programme, ne pourra pas excéder 95 186 410 euros.

### IV – **Durée du programme**

Conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce et à la huitième résolution qui a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2018, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2018, soit au plus tard jusqu'au 29/09/2019.

### V – **Déclarations des opérations réalisées par la Caisse Régionale sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018**

Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2018 : 0,151028790 %

Nombre de CCI annulés au cours des 24 derniers mois : 0 CCI

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2018 : 13 069 CCI

Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2018 : 1 110 372.82 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2018 : 1 114 001.56 € (cours de clôture de la dernière séance de bourse)

Période allant du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes / Annulations	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
<b>Nombre de titres Annulés</b>	0	0	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
<b>Nombre de titres</b>	53 817	50 681		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	53 817	50 681		
<b>Cours moyen de la transaction (en €)</b>	82.97	82.55		
<b>Montants (en €) (hors annulations pour les ventes)</b>	4 465 219.74	4 184 138.23		

Retrouvez toutes les informations financières réglementaires sur [www.ca-paris.fr](http://www.ca-paris.fr), rubrique Informations Financières (accès gratuit et illimité pour les particuliers, hors coût de communication variable selon l'opérateur).

Contact : [communicationfinanciere-caidf@ca-paris.fr](mailto:communicationfinanciere-caidf@ca-paris.fr)